

**Séance du 17 octobre 2018**

**Délibération n° 2018-89**

L'an deux mil dix-huit, le 17 du mois d'octobre à 19 heures, se sont réunis, à Cérilly, dans les locaux de la communauté de communes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 11 octobre 2018.

Présent(s) : Madame Corinne COUPAS, Madame Marie-Solange LALEEVE, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Jacqueline PRENCHERE, Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Bernard SOULIER, Monsieur Pierre Marie DELANOY, Monsieur Alain GAUBERT, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Daniel RENAUD

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU à Madame Corinne COUPAS, Monsieur Georges CHALMET à Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Jacques BARDIOT à Monsieur Olivier FILLIAT, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE à Monsieur Pierre-Marie DELANOY

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY, Monsieur Julien POINTUD, Monsieur Bernard SAUPIC

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Catherine SADDE, Monsieur Francis LEBLANC

Assistaient également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Jean-Louis ETIEN.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	14
Nombre de suffrages exprimés	18
Votes Pour	18
Votes Contre	0
Abstention	0

**NOMENCLATURE ACTES**

N°: 1-1      Thème : Marchés publics

**Objet : convention de prestation de service avec le restaurant de Le Brethon (SARL Restaurant PINET)**

Le conseil communautaire,

Sur le rapport de la Présidente,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-630 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU l'avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques NOR : EINM1608208V (JORF n°0074 du 27 mars 2016 - Texte n°66)

VU les statuts de la communauté de communes ;

CONSIDERANT le faible effectif d'enfants scolarisés au Brethon et utilisant le service de restauration scolaire (entre 9 et 15 élèves selon les années et 1 accompagnateur), depuis 2013 la municipalité du

Brethon a proposé à la communauté de communes de modifier les modalités de mise en œuvre du service de restauration scolaire et a souhaité que ce service soit assuré par la SARL Restaurant PINET,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :** d'approuver la convention de prestation d'accueil et de fourniture de repas des élèves de l'école primaire de Le Brethon ci-annexée ;

**Article 2 :** d'autoriser la Présidente à la signer.

Fait et délibéré le 17 octobre 2018.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente

Corinne OUPAS



Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.